\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du pouvoir judiciaire

Gholamhossein Mohseni Ejei

**c/o** Ambassade d’Iran auprès de l’Union européenne

Avenue Franklin Roosevelt No. 15

1050 Bruxelles

Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

**La défenseure des droits humains Sharifeh Mohammadi, âgée de 45 ans, risque une exécution à la prison de Lakan, dans la province du Gilan, après avoir été condamnée à mort par la première chambre du tribunal révolutionnaire de Rasht en juin 2024**. Elle a été déclarée coupable de «rébellion armée contre l'État» (baghi) uniquement en raison de ses activités pacifiques de défense des droits fondamentaux, notamment pour avoir soutenu les droits des femmes et des travailleurs et travailleuses ainsi que l’abolition de la peine de mort, et pour avoir été membre du Comité de coordination pour la création d’organisations de travailleurs, qui milite en faveur des syndicats. Son appel est en instance devant la Cour suprême.

Le 5 décembre 2023, des agents du ministère du Renseignement ont arrêté Sharifeh Mohammadi et l’ont emmenée dans un centre de détention à Rasht, où, selon une source bien informée, elle a été torturée et soumise à d’autres mauvais traitements, notamment de nombreux coups de pied dans les jambes. Au bout de quelques jours, elle a été placée à l'isolement dans la prison de Lakan. Le 28 décembre 2023, elle a été transférée dans un centre de détention du ministère du Renseignement à Sanandaj, dans la province du Kurdistan, à environ 500 km de Rasht. D’après des sources fiables, les agents présents sur place lui ont à nouveau infligé des actes de torture et d’autres mauvais traitements pour lui arracher des «aveux». Ils l’ont notamment frappée à plusieurs reprises au visage et à la tête pendant qu’elle avait les yeux bandés et elle a gardé des traces visibles de ces coups. À la fin du mois de janvier 2024, lors de son transfert à la prison de Sanandaj, elle a déposé une plainte pour torture, mais aucune enquête n’a été menée. Quatre semaines après, elle a retiré sa plainte après que les autorités chargées des poursuites l’ont menacée de prolonger sa détention dans cette prison, où elle était détenue au secret et à l’isolement. Elle a été ramenée à la prison de Lakan fin février.

Le procès de Sharifeh Mohammadi, qui s’est résumé à une audience de 30 minutes le 9 juin 2024, a été d’une iniquité flagrante. Elle était en visioconférence depuis la prison et n’a pas été autorisée à parler. Le jugement retient ses activités pacifiques en faveur des droits humains comme des «preuves» contre elle, notamment le fait qu’elle détenait des documents exprimant un soutien à des prisonnières, sa position abolitionniste et ses liens avec le Comité de coordination pour la création d’organisations de travailleurs.

**Je vous demande donc instamment de stopper tout préparatif en vue d’exécuter Sharifeh Mohammadi, d’annuler sa déclaration de culpabilité et sa condamnation à mort, et de la libérer immédiatement et sans condition, car elle détenue uniquement en raison de ses activités pacifiques de défense des droits humains. Dans l’attente de sa libération, je vous appelle à lui permettre de recevoir les soins médicaux dont elle a besoin ainsi que des visites régulières de sa famille et de ses avocats ; à la protéger contre tout nouvel acte de torture ou autre mauvais traitement ; à ordonner une enquête indépendante, efficace et impartiale sur ses allégations de torture et à traduire en justice toute personne soupçonnée de responsabilité pénale pour ces agissements dans le cadre de procédures équitables. Par ailleurs, je vous engage à instaurer immédiatement un moratoire officiel sur les exécutions, en vue de l’abolition de la peine capitale.**

Veuillez agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Berne 6

Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch / Twitter/X: iraninbern